



Comment proceder pour obtenir la modification de garde

Par **kfperard**, le **03/01/2012** à **17:25**

Bonjour,

Divorcé depuis 2002, Mon ex femme a la garde de mes 2 enfants. Aujourd'hui mon fils demande à venir vivre chez moi (j'attends le choix de ma fille), quelle est la procédure à engager ? Doit on attendre qu'un jugement soit rendu pour que celui ci ou les deux enfants viennent vivre a mon domicile ? Merci de réponse. De plus ou puis-je me renseigner pour connaitre le tribunal dont dépends mon ex épouse en fonction de son lieux de résidence ? Cdt.

Par **Laure11**, le **03/01/2012** à **18:14**

Il faut saisir le JAF auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend l'adresse des enfants par courrier recommandé AR.
Un avocat n'est pas obligatoire.

Il faut attendre l'accord du JAF pour le changement de résidence.
La Maman est-elle d'accord ?

Si ce n'est pas le cas, et selon l'âge des enfants (qu'ils soient en âge de raisonner), il faudra demander au greffe du Tribunal de Grande Instance que le Bâtonnier désigne un avocat pour vos enfants (pour les mineurs, c'est gratuit).

Pour l'adresse du TGI dont dépendent les enfants, renseignez-vous auprès du greffe du TGI dont dépend votre domicile.

Par **kfperard**, le **04/01/2012** à **08:27**

Merci de votre réponse.

Mon ex femme a dit a mon fils qu'elle ne le lacherait pas avant d'avoir une decision de justice, or je sais que bien qu'il ne soit pas en danger, il va subir un harcelement moral. Que puis je faire ? j'ai un droit de visite ce week end au cas ou mon fils ne voudrait plus retourner chez sa mere, quels sont les actions possibles ?

Cdt.

Par **Laure11**, le **04/01/2012** à **11:37**

Il faut dire à votre fils que vous faites le nécessaire rapidement afin qu'il vienne vivre avec vous mais que vous ne pouvez pas vous mettre dans votre tort en acceptant qu'il ne rentre pas chez sa mère.

Quel âge a votre fils ?

Contactez rapidement le TGI pour que votre fils ait un avocat et si la vie est difficile avec la Maman, il pourra demander un référé (procédure d'urgence).

Par **kfperard**, le **05/01/2012** à **10:27**

Il a 14 ans.